

# DÉFINITION DU DOMAINE D'ÉVALUATION

Formation générale des adultes

---

Programme de la formation de base diversifiée

Français, langue d'enseignement

DÉCOUVRIR LE ROMAN QUÉBÉCOIS – COURS 1

FRA-4101-2

Juin 2015

## Table des matières

<b>Introduction</b> .....	1
<b>Contenu de l'évaluation</b> .....	2
<b>Précisions sur le contenu de l'évaluation</b> .....	3
Les critères d'évaluation .....	3
La maîtrise des connaissances .....	4
La pondération.....	4
Les savoirs.....	4
<b>Spécifications des instruments d'évaluation</b> .....	5
L'épreuve : nombre de parties, sections, déroulement et durée .....	5
La composition de l'épreuve.....	5
L'outil de collecte de données .....	5
Le matériel autorisé .....	5
Les outils de jugement .....	6
Le seuil de réussite .....	6
La reprise.....	6

## Introduction

La définition du domaine d'évaluation (DDE) assure la correspondance entre le cours et les instruments d'évaluation. Elle sert à sélectionner, à organiser et à décrire les éléments essentiels et représentatifs du cours. Elle se fonde sur le programme d'études et le cours, et ne peut en aucun cas les remplacer lors de la planification des activités d'enseignement.

Toutes les définitions du domaine d'évaluation élaborées après le 30 juin 2014 par le ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche sont prescrites. Par conséquent, ce sont les documents de référence servant à l'élaboration de toute épreuve, tant les épreuves ministérielles que les épreuves élaborées par les centres d'éducation des adultes ou par la Société GRICS (BIM). Les DDE permettent ainsi de préparer des épreuves en versions équivalentes et valides à l'échelle provinciale<sup>1</sup>.

Par ailleurs, comme le précise la Politique d'évaluation des apprentissages, il est essentiel que l'adulte sache ce sur quoi il sera évalué et ce qu'on attend de lui<sup>2</sup>. Les DDE et les grilles d'évaluation à interprétation critérielle (présentes dans les instruments d'évaluation) pourraient être utilisées à cette fin.

- 
1. GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION (2003), *Politique d'évaluation des apprentissages*, p. 55.
  2. *Ibid.*, p. 11.

## Contenu de l'évaluation

<b>Renseignements généraux</b>	
<p><b>Domaines généraux de formation<sup>3</sup></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Environnement et consommation</li> <li>• Vivre-ensemble et citoyenneté</li> </ul> <p><b>Domaine d'apprentissage</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Langues</li> </ul> <p><b>Familles de situations</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Informer</li> <li>• Poser un regard critique</li> <li>• Appuyer ses propos</li> <li>• Découvrir des univers littéraires</li> </ul>	<p><b>Programme d'études</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Français, langue d'enseignement</li> </ul> <p><b>Cours</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Découvrir le roman québécois</li> </ul>
<b>Éléments essentiels visés par l'évaluation</b>	
<p><b>Compétence disciplinaire 1</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Lire et apprécier des textes variés</li> </ul> <p><b>Compétence disciplinaire 2</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Écrire des textes variés</li> </ul>	<p><b>Catégories de savoirs</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Communication langagière</li> <li>• Grammaire du texte</li> <li>• Grammaire de la phrase</li> <li>• Lexique</li> <li>• Diversité de la langue</li> </ul>
<b>Critères d'évaluation</b>	
<p><b>Critères d'évaluation de la compétence 1</b></p> <p>1.1 Compréhension juste d'un ou de plusieurs textes</p> <p>1.2 Interprétation fondée d'un ou de plusieurs textes</p> <p>1.3 Réaction fondée à un ou à plusieurs textes</p> <p>1.4 Jugement critique et fondé sur un ou plusieurs textes</p> <p><b>Critères d'évaluation de la compétence 2</b></p> <p>2.1 Adaptation à la situation de communication</p> <p>2.2 Cohérence du texte</p> <p>2.3 Utilisation d'un vocabulaire approprié</p> <p>2.4 Construction des phrases et ponctuation appropriées</p> <p>2.5 Respect des normes relatives à l'orthographe d'usage et à l'orthographe grammaticale</p>	<p><b>Maîtrise des connaissances</b></p> <p>La maîtrise des connaissances suppose leur acquisition, leur compréhension, leur application et leur mobilisation, d'où le lien d'interdépendance entre les connaissances et les critères d'évaluation des compétences.</p>

3. Les domaines généraux de formation indiqués sont ceux qui ont été ciblés pour ce cours dans le programme d'études. Toutefois, la personne qui conçoit l'épreuve peut exploiter d'autres domaines généraux de formation.

## Précisions sur le contenu de l'évaluation

### Les critères d'évaluation

Les critères d'évaluation sont les mêmes que ceux présentés dans le cours.

#### Précisions sur les critères d'évaluation

- 1.1 Compréhension juste d'un ou de plusieurs textes
  - Cerner le contenu (dégager les principaux éléments de l'univers narratif présenté)
  - Faire part de ses observations sur des éléments significatifs de l'œuvre
- 1.2 Interprétation fondée d'un ou de plusieurs textes
  - Donner une interprétation d'un élément de l'œuvre en s'appuyant sur des indices textuels ou linguistiques
  - Justifier son interprétation à l'aide d'éléments explicites et implicites issus du texte et en s'appuyant sur des repères culturels
- 1.3 Réaction fondée à un ou à plusieurs textes
  - Reconnaître et expliquer les effets suscités par le texte
  - Justifier sa réaction en s'appuyant sur ses connaissances, ses goûts, ses valeurs et ses repères culturels
- 1.4 Jugement critique et fondé sur un ou plusieurs textes
  - Recourir à des critères d'appréciation
  - Justifier son appréciation à l'aide d'éléments explicites et implicites issus du texte et en s'appuyant sur des repères culturels
- 2.1 Adaptation à la situation de communication
  - Respecter les paramètres de la tâche
  - Utiliser des procédés textuels appropriés
- 2.2 Cohérence du texte
  - Organiser adéquatement le texte
  - Assurer la continuité, la progression et la non-contradiction des éléments du texte
- 2.3 Utilisation d'un vocabulaire approprié
  - Utiliser des mots et des expressions conformes à la norme
- 2.4 Construction des phrases et ponctuation appropriées
  - Construire correctement les phrases et les groupes syntaxiques
  - Ponctuer correctement
- 2.5 Respect des normes relatives à l'orthographe d'usage et à l'orthographe grammaticale
  - Écrire les mots correctement
  - Faire les accords nécessaires dans les groupes syntaxiques et entre ces groupes
  - Appliquer les règles de la conjugaison

**La maîtrise des connaissances**

Les connaissances sont évaluées en même temps que les compétences, à l'aide des tâches liées aux critères d'évaluation.

**La pondération**

La pondération des compétences respecte le *Cadre d'évaluation des apprentissages* du secteur de la formation générale des jeunes.

Compétence 1 « Lire et apprécier des textes variés » : 65 %

Compétence 2 « Écrire des textes variés » : 35 %

La pondération des critères d'évaluation est inscrite dans les outils de jugement fournis avec le *Guide de correction et d'évaluation*. L'adulte doit connaître les critères à partir desquels il est évalué et la pondération accordée à chacun d'eux.

**Les savoirs**

Les savoirs visés par l'évaluation des compétences sont énumérés dans le cours. Ceux qui ont été maîtrisés dans les cours précédents sont également pris en compte. L'épreuve doit nécessiter la mobilisation d'un échantillon représentatif des savoirs.

## Spécifications des instruments d'évaluation

### L'épreuve : nombre de parties, sections, déroulement et durée

L'évaluation des compétences « Lire et apprécier des textes variés » et « Écrire des textes variés » se tient lors d'une seule séance.

Durée : 180 minutes

### La composition de l'épreuve

La tâche consiste à rédiger un compte rendu de lecture d'un roman québécois. L'adulte présente le roman, en fait le résumé et partage ses observations sur des éléments significatifs de l'œuvre. Il donne ensuite son interprétation d'un élément de l'œuvre, fait part de sa réaction au texte et formule une appréciation critique.

#### Préparation à l'épreuve

- L'adulte lit un roman québécois de son choix, approuvé par l'enseignante ou l'enseignant. L'œuvre choisie doit avoir été écrite en français par un auteur québécois d'origine (ex. : Michel Tremblay) ou d'adoption (ex. : Dany Laferrière).
- Pour se préparer à rédiger son compte rendu en salle d'examen, l'adulte collige l'information pertinente sur une feuille de notes fournie dans le document *Préparation à l'épreuve*. Pour assurer une évaluation équitable de la compétence, cette feuille de notes ne fait l'objet ni de commentaires ni d'une évaluation de la part de l'enseignante ou de l'enseignant. Sa préparation terminée, l'adulte remet son roman et son document de préparation à l'enseignante ou à l'enseignant, qui achemine la feuille de notes et le roman à la salle d'évaluation.

### L'outil de collecte de données

- Production écrite

### Le matériel autorisé

- Roman\*
- Feuille de notes\*
- Dictionnaires usuels et spécialisés unilingues français
- Grammaires
- Ouvrages sur la conjugaison

Tous les documents sont en version papier.

\* Le roman et la feuille de notes doivent être approuvés par l'enseignante ou l'enseignant. Le roman ne doit pas être annoté. La feuille de notes doit être rédigée sous forme télégraphique, c'est-à-dire à l'aide de mots-clés ou de courtes expressions. Aucune phrase complète n'est acceptée, sauf s'il s'agit d'une citation. Celle-ci doit alors être encadrée de guillemets et sa source doit être précisée. Tout document qui contient du texte rédigé d'avance sera retiré.

## Les outils de jugement

Pour l'évaluation des compétences « Lire et apprécier des textes variés » et « Écrire des textes variés », la grille d'évaluation à interprétation critérielle (une pour chaque compétence) est l'outil que l'enseignante ou l'enseignant utilise pour porter un jugement. L'interprétation critérielle consiste à comparer les données recueillies avec ce qui est attendu de l'adulte<sup>4</sup>. Les grilles sont annexées au *Guide de correction et d'évaluation* et comportent l'échelle d'appréciation suivante :

- Excellent
- Très bien
- Bien
- Faible
- Très faible

## Le seuil de réussite

Le seuil de réussite est de 60 % pour chacune des compétences évaluées.

## La reprise

L'épreuve est reprise en entier.

Si l'échec à l'épreuve est causé uniquement par l'évaluation de la compétence « Écrire des textes variés », l'adulte n'a pas à refaire l'étape de préparation à l'épreuve et sa feuille de notes originale peut lui être remise à la salle d'évaluation lors de la reprise.

Si l'échec à l'épreuve est causé par l'évaluation de la compétence « Lire et apprécier des textes variés » ou par l'évaluation des deux compétences, l'adulte reprend l'étape de préparation à l'épreuve à partir du même roman ou d'un roman différent, selon le jugement de l'enseignante ou de l'enseignant.

---

4. GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION (2003), *Politique d'évaluation des apprentissages*, p. 34.





*Éducation,  
Enseignement  
supérieur  
et Recherche*

Québec 